CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023
COMMISSION FINANCES-INFORMATIQUE DU 1er MARS 2023
NOTE DE SYNTHESE

---

2 - BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Gilbert AH-YU

Le budget primitif 2023 de la ville a été élaboré sous la nouvelle nomenclature comptable, la M57, qui a refondu le plan comptable et étendu à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, notamment en matière de fongibilité des crédits. Ce budget est aussi voté sans la reprise anticipée des résultats 2022.

Il convient également de rappeler que ce budget est élaboré dans un contexte économique toujours très contraint, où des crises succèdent à d'autres crises, rendant difficiles les prévisions et constructions budgétaires.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses et se présente comme suit :

Section	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Evolution
Fonctionnement	32 118 500,00	35 336 000,00	+ 10,0%
Investissement	23 926 300,00	19 314 000,00	- 19,3%
Total général	**56 044 800,00**	**54 650 000,00**	**-2,5%**

Par chapitre, le budget primitif 2023 de la ville se présente comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Des dépenses de fonctionnement plombées par les charges énergétiques :

LES DEPENSES

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2022	BP 2023	Évolution
011	Charges à caractère général	8 588 500	10 500 000	22,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 200 000	19 300 000	12,2%
014	Atténuation de produits	375 000	290 000	-22,7%
022	Dépenses imprévues	100 000	-	-100,0%
023	Virement à la section d'investissement	2 805 700	1 996 000,00	-28,9%
042	Ope. d'ordre de transfert entre sections	600 000	625 000	4,2%
65	Autres charges de gestion courante	1 954 300	2 074 700	6,2%
66	Charges financières	445 000	466 100	4,7%
67	Charges exceptionnelles	50 000	4 200	-91,6%
68	Provision pour risques et charges		80 000	
Total dépenses de fonctionnement		**32 118 500**	**35 336 000**	**10,0%**

Tous les postes de dépense ou presque sont impactés par le contexte inflationniste actuel. En effet, le budget primitif 2023 prévoit un niveau de dépenses énergétique historique : 2,5M€ contre environ 1M€ en temps normal, soit une évolution de +300% pour le gaz et +100% pour l'électricité. L'alimentaire prend facilement +13% en moyenne sur une année, le transport scolaire +5%, même si les clauses contractuelles de révision de prix, permettent néanmoins de limiter la hausse.

Il convient de noter que les différents dispositifs annoncés par le gouvernement pour soutenir les collectivités locales à supporter ces surcoûts importants sont complexes et excluent beaucoup d'entre elles, dont Cormeilles-en-Parisis.

Aussi, la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+3,5%), décidée par l'Etat et entrée en vigueur dès l'été 2022, et la revalorisation du SMIC (+1,81%), au 1er janvier 2023, auront un impact de +600k€ sur le budget 2023. Une autre mesure importante décidée au niveau local « le salaire minimum à 1500€ net par mois » pour chaque agent municipal à temps plein, mise en place dès le 1er janvier 2023, est entièrement financée par le budget 2023, à hauteur de 100k€.

Par ailleurs, l'enveloppe globale des subventions aux associations reste stable et les charges de la dette enregistrent une légère hausse, malgré la forte augmentation des taux d'intérêts depuis un peu plus d'un an maintenant. Ceci s'explique par une structure de dette seine et en majorité à taux fixe (87%), avec un taux moyen d'intérêt très bas (1,57%).

Enfin, le budget primitif prévoit un prélèvement au titre de la loi SRU à hauteur de 200k€ (166k€ prélevés en 2022) et un prélèvement FTIF de 90k€ (au titre d'Ile-de-France-Mobilité et de la région Ile-de-France), contre 80k€ prélevés en 2022, dont le niveau est adossé à celui des amendes de police.

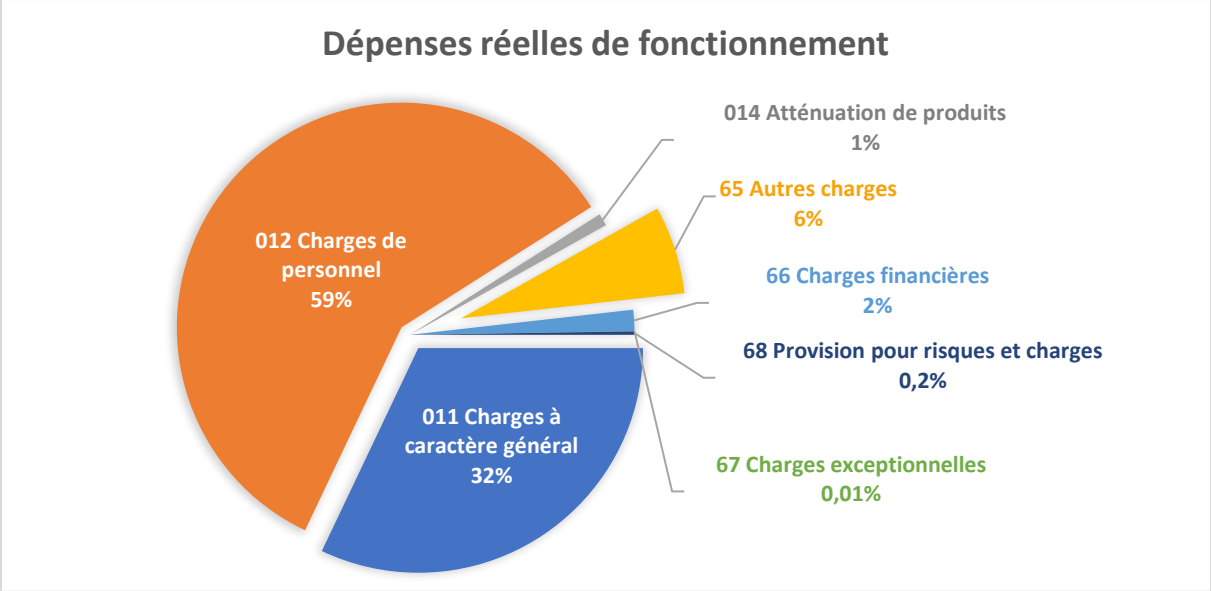

b. Les recettes de fonctionnement en hausse grâce à des bases fiscales dynamiques :

LES RECETTES

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2022	BP 2023	Évolution
013	Atténuation de charges	250 000	240 000	-4,0%
042	Ope. d'ordre de transfert entre sections	450 000	450 000	0,0%
70	Produits des services.	3 322 000	3 518 900	5,9%
73	Impôts et taxes	23 462 500	26 225 600	11,8%
74	Dotations et participations	4 380 800	4 547 400	3,8%
75	Autres produits de gestion courante	243 200	354 100	45,6%
76	Produits financiers	10 000	0,00	-100,0%
Total recettes de fonctionnement		**32 118 500**	**35 336 000**	**10,0%**

Les recettes de fonctionnement sont en nette progression grâce principalement à la dynamique des bases fiscales qui permet d'inscrire une recette fiscale (chapitre 73) en progression (+11,8%) en comparaison au budget primitif 2022. Le budget prévoit ainsi une évolution des bases d'au moins 8%, dont 7,1% au titre du coefficient de revalorisation (IPCH) et 0,9% d'évolution de périmètre. Les droits de mutation et d'enregistrement (DMTO) sont prévus à la baisse (1,7M€ au lieu des 1,8M€ prévus au BP22 et 1.845.934€ encaissés en 2022), considérant l'évolution constatée sur le marché de l'immobilier local, qui rejoint celle du marché national.

Les produits de la tarification, chapitre 70, (3,5M€) augmentent également pour atteindre leur niveau d'avant crise sanitaire de 2019, (3,45M€).

Le chapitre 74 « Dotations et participation » prévoit une stabilité de la DGF à son niveau actuel qui est, rappelons-le, trois fois inférieur à la moyenne régionale des communes de même strate. Une abération que les services de l'Etat ne veulent pas entendre. Aussi, la hausse de l'enveloppe globale de la DGF de 320M€ annoncée par le gouvernement dans la loi de finance 2023, ne profite pas à notre ville et très peu de collectivités sont concernées.

Les dotations de la CAF (1,8M€) restent stables ainsi que la compensation de l'Etat aux communes au titre de l'exonération de 50% de la base de taxe foncière des locaux industriels, 240k€.

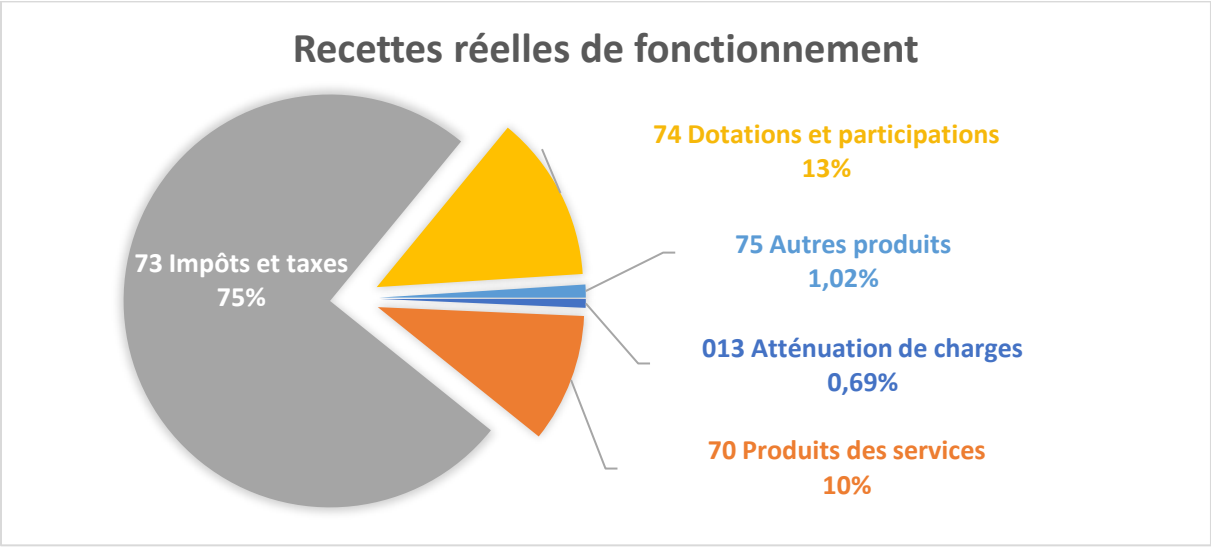

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses par chapitre et les principaux projets d'équipement :

LES DEPENSES

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2022	BP 2023	Évolution
020	Dépenses imprévues	50 000		
040	Ope. d'ordre de transferts entre sections	450 000	450 000	0,0%
10	Dotations, fonds divers et réserves - Remboursement TAM		10 000	
13	Subventions d'investissement (reversement à la CAVP)	547 500	-	-100,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 400 000	2 113 700	-11,9%
20	Immobilisations incorporelles	896 000	740 500	-17,4%
204	Subventions d'équipement versées	595 000	-	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	10 134 800	7 564 800	-25,4%
23	Immobilisations en cours	8 838 000	8 420 000	-4,7%
27	Autres immobilisations financières	15 000	15 000	0,0%
Total dépenses d'investissement		**23 926 300**	**19 314 000**	**-19,3%**

Les dépenses d'équipement prévues au BP 2023, s'élèvent à 16 725 300€. Elles se répartissent comme suit :

- Travaux et études maison médicale rue Aristide Briand : 610k€
- Installation d'une nouvelle cabine de téléconsultation médicale : 25k€
- Travaux du nouveau complexe sportif : 1M€
- Aménagement d'un Tennis Padel : 1,6M€
- Aménagement d'un skate-park : 320k€
- Matériels et installations dans les équipements sportifs : 47k€
- Matériels et installations informatiques : 190k€
- Matériels et installations dans les équipements culturels : 70k€
- Projet musée : 118k€
- Travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics (ADAP) : 150k€
- Installations relatives à la transition énergétique : 96k€
- Travaux de réaménagement de l'Etat civil : 50k€
- Matériels du nouveau poste de police : 220k€
- Etudes et travaux d'aménagement du parc du centre-ville : 1,2M€
- Etudes relatives à plaine maraichère : 50k€
- Matériels et installations dans les crèches : 113k€ (dont clim 60k€)
- Etudes et travaux de la crèche des bois Rochefort : 330k€
- Travaux du groupe scolaire Seine-Parisii : 5M€
- Etudes relative au CLSH les Battiers : 150k€
- Matériels et installations dans les centres de loisirs : 40k€
- Matériels et travaux dans les écoles : 341k€
- Aménagement des abords du lycée : 500k€
- Requalification de la rue Martray : 425k€
- Requalification de la rue Paul le Boucher : 295k€
- Divers travaux de voirie : 298k€
- Travaux dans les aires de jeux des espaces publics : 45k€
- Acquisitions foncières : 2M€

Le budget 2023 prévoit également 2,1M€ de rembousement de capital de la dette ; soit en baisse de 300k€ par rapport à 2022. La ville se désendette ! Son encours de dette est passé de 27,4M€ fin 2021, à 25M€ fin 2022, pour finir à 22 928 562, fin 2023.

b. Les recettes par chapitre et la structure du financement des investissements

LES RECETTES

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2022	BP 2023	Évolution
021	Virement de la section de fonctionnement	2 805 700	1 996 000	-28,9%
024	Produits des cessions	7 000 720	0,00	-100,0%
040	Ope. d'ordre de transferts entre sections	600 000	625 000	4,2%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 415 500	2 140 000	51,2%
13	Subventions d'investissement	8 168 637	5 293 200	-35,2%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 935 743	9 259 800	135,3%
Total recettes d'investissement		**23 926 300**	**19 314 000**	**-19,3%**

La section d'investissement et les projets d'équipement de la ville sont financés par diverses ressources : les fonds propres (amortissements, auto-financement, fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et la taxe d'aménagement (TAM)) représentent 24,5% du financement, 27,4% au titre des subventions attendues en 2023, l'emprunt d'équilibre avant affectation des résultats 2022 pèse pour environ 48%, (et 0% après affectation), et aucune cession n'est prévue à ce stade dans le financement :

	BP 2022	BP 2023	Proportion
Ressources propres (hors affectation des résultats 2021) *	4 821 200	4 761 000	24,7%
Subventions attendues (CDVO, RIDF..)	8 168 637	5 293 200	27,4%
Emprunts nouveaux avant affectation des résultats 2022	3 935 743	9 259 800	47,9%
Produit des cessions d'immobilisations	7 000 720	0	0,00%
Total des ressources	**23 926 300**	**19 314 000**	**100,00%**

* Chapitres : 10+040+021 CDVO : Conseil Départemental du Val d'Oise RIDF : Région Ile-de-France

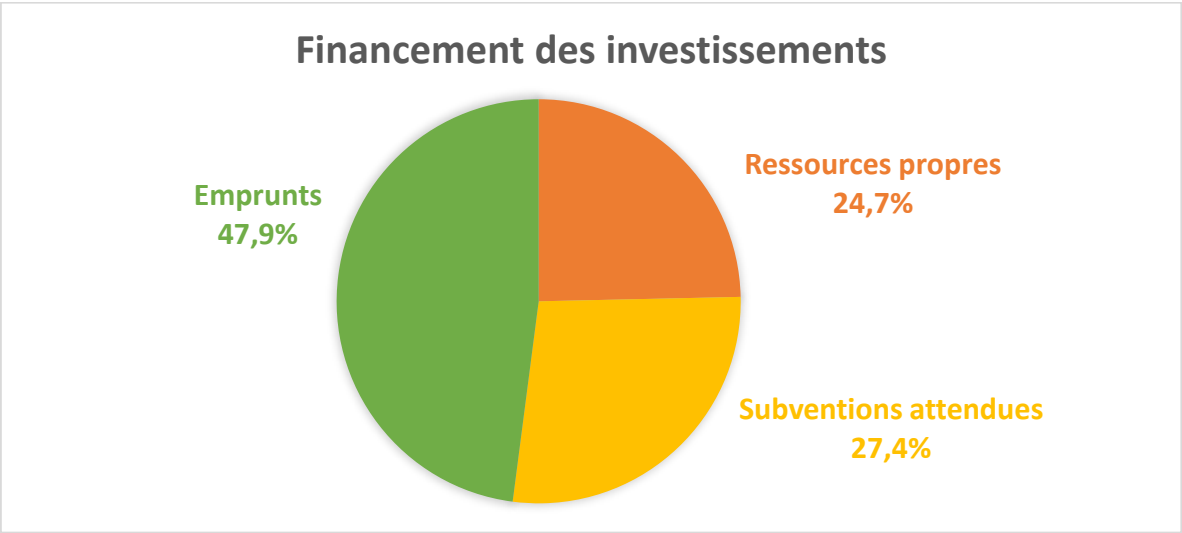

La commission finances et informatique du 1er mars 2023 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2023 de la ville comme présenté ci-dessus.